Logo CFDT

HANDICAP-SST : l'éssai encadré, un dispositif méconnu des employeurs, des travailleurs et des IRP

Avec l'essai encadré, c'est favoriser le retour à l'emploi du travailleur en arrêt de travail en testant sa capacité à reprendre son poste ou à en occuper un nouveau, s'il ne peut plus exercer son emploi actuel pour des raisons de santé.

Un dispositif qui répond au risque de désinsertion professionnelle des travailleurs, porté par la CFDT au sein des différentes instances paritaires et auprès des gouvernements successifs depuis 2016.

(suite dans DOCUMENTS)

Handicap réunion
Documents
Handicap essai encadré CPAM
Handicap essai encadré CPAM documents.pdf